

Il propose donc, que rapport soit fait au Conseil

1. Recommandant de donner instructions au Bureau des Commissaires de prendre les moyens de s'assurer quels sont les quartiers actuellement approvisionnés d'eau par la Compagnie Montreal Water and Power, qui pourraient être reliés à l'aqueduc de Montréal et d'adopter immédiatement les procédures nécessaires pour acheter et acquérir les machines, propriétés et matériaux appartenant à la Compagnie Montreal Water & Power et employés par elle pour fournir l'eau à ces quartiers en suivant la procédure indiquée dans la section 2 du statut 55-56, Victoria, chap. 76, et

2. Recommandant spécialement au Bureau des Commissaires de s'assurer en premier lieu si les quartiers St-Henri, Ste-Cunégonde et St-Paul, peuvent être approvisionnés d'eau par l'aqueduc de Montréal, et dans le cas où ceci pourrait être fait, pour ces trois quartiers, procéder, sous le plus court délai possible, à l'acquisition autorisée par la loi 55-56, Victoria, chap. 76, article 2; donner tous les avis à cette fin, voir à la nomination des arbitres, en un mot adopter toutes les mesures prescrites par ladite loi.

3. Recommandant, en outre, que le Bureau des Commissaires soit respectueusement prié de bien vouloir tenir le Conseil au courant de la marche des procédures dans cette affaire.

Cette proposition étant mise aux voix, elle est adoptée unanimement, et il est

Résolu: En conséquence.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

Asst. Greffier de la Cité.

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 16 avril 1912

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe, président, Emard, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Morin.

Les minutes de la dernière séance sont lues et ratifiées.

1.—Soumise et lue une résolution adoptée par le Conseil le 25 mars 1912, référant à cette Commission une proposition de M. l'échevin Larivière, à l'effet de demander à la Législature provinciale d'accorder plus d'autonomie à la Cité.

Résolu: De demander à M. l'échevin Larivière de bien vouloir donner à cette commission plus de détails sur le projet qu'il préconise.

2.—Soumise et lue une résolution adoptée par le Conseil le 9 avril 1912, référant à cette Commission une requête de la Compagnie Canadienne d'Autobus, demandant le privilège d'établir et d'exploiter des lignes d'autobus dans la Cité.

A ce sujet une délégation de ladite Compagnie Canadienne d'Autobus, composée de MM. J. B. Baillargeon, Geo. Tétreau, Monier, Renaud et Poliquin, se présente devant la Commission pour supporter la demande faite au Conseil le 9 avril 1912.

Le Président M. l'échevin L. A. Lapointe soumet alors à la Commission certaines suggestions écrites qui, dit-il, pourraient servir de base à un règlement au sujet de l'établissement de ces lignes d'autobus.

La Commission procède alors à l'étude de ces suggestions et il est

Résolu: De les référer à l'Avocat de la Cité et au Secrétaire de la Commission pour rapport d'ici à la prochaine séance.

Une liste des lignes où l'on se propose de faire circuler des autobus est aussi soumise à la Commission et déposée sur le bureau.

3.—Soumise une résolution du Bureau des Commissaires adoptée le 9 mars 1912, référant à cette Commission un rapport du Surintendant du Département des Licences au sujet des enseignes lumineuses.

La Commission s'étant prononcée unanimement en faveur du principe de la réglementation des enseignes lumi-

He therefore moved that a report be made to Council recommending

10. That the Board of Commissioners be instructed to take the means of ascertaining which are the wards now supplied with water by the M. W. & P. Co., which might be connected with the Montreal Water works, and to adopt immediately the necessary measures in order to purchase and acquire the plant, property and material belonging to the M. W. & P. Co., and used by said Company for the purpose of supplying such wards with water, by following the procedure set forth in Sect. 2 of the Act 55-56 Vict., ch. 76;

20. That the Board of Commissioners be specially requested to first ascertain whether St. Henry, St. Cune-gonde and St. Paul wards can be supplied with water by the Montreal Water works, and if so, to make, for these three wards, within the shortest possible delay, the acquisition authorized by the Act 55-56 Vict., ch. 76, Art. 2, to give the necessary notices to that effect and have arbitrators appointed, in a word, to adopt all the measures prescribed in said Act.

30. That the Board of Commissioners be respectfully requested to keep the Council posted on the progress of the proceedings in this matter.

The above motion being put, the same was unanimously carried, and it was

Resolved: Accordingly.

Adjourned.

JULES CREPEAU,

Asst.-City Clerk.

LEGISLATION COMMITTEE

Report of meeting held on the 16th April 1912

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Emard, O'Connell, Robinson, Prud'homme, Morin.

The minutes of the last meeting were read and confirmed.

1.—Submitted and read a resolution adopted by the Council on the 25th March 1912, referring to this Committee a motion by Ald. Larivière, requesting the Provincial Legislature to grant more autonomy to the City.

Resolved: To ask Ald. Larivière to give this Committee further details on the matter.

2.—Submitted and read a resolution adopted by Council on the 9th April 1912, referring to this Committee an application from the Canadian Autobus Co., asking for the privilege to establish and operate autobus lines in the City.

In this connection, a delegation from the said Canadian Autobus Company, composed of Messrs. J. B. Baillargeon, Geo. Tétreau, Monier, Renaud and Poliquin, appeared before the Committee in support of the petition made to Council on the 9th April 1912.

The Chairman, Ald. L. A. Lapointe, then submitted to the Committee certain written suggestions which, he says, might serve as the basis of a by-law anent the establishment of said autobus lines.

The Committee then proceeded to consider said suggestions, and it was

Resolved: To refer the same to the City Attorney and to the Secretary of the Committee for a report for the next meeting.

A list of the routes where autobuses are to be operated was also submitted to the Committee and laid on the table.

3.—Submitted a resolution from the Board of Commissioners, adopted on the 9th March 1912, referring to this Committee a report from the Superintendent of the License Department anent illuminated signs.